



Procès-verbal
Le mercredi 1^{er} mai 2002 - n° 94

10 heures

Présidente : Mme Louise Harel

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 heures.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires inscrites par les députés de l'Opposition

Mme Houda-Pepin (La Pinière) propose :

QUE l'Assemblée nationale déplore que le gouvernement du Parti québécois n'ait pas su prévenir la crise du logement au Québec.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, M. Brouillet, premier vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion : dix minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique ; cinq minutes sont accordées aux députés indépendants ; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat ; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes s'ajoutera à celui de l'autre groupe, tandis que le temps non utilisé par les députés indépendants pourra être redistribué entre les groupes parlementaires, et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Suit le débat sur la motion de Mme Houda-Pepin (La Pinière).

À la demande de M. Brouillet, premier vice-président, Mme Houda-Pepin (La Pinière) retire certains propos non parlementaires.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de Mme Vermette, leader adjointe du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la présente séance.

1^{er} mai 2002

À 12 heures, M. Brouillet, premier vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 05.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Projets de loi du gouvernement

M. Bégin, ministre de la Justice, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 90 Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé

La motion est adoptée.

M. Brouillet, premier vice-président, communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 213 Loi concernant la Ville de Saint-Hyacinthe

Le rapport précise que le projet de loi peut être présenté à l'Assemblée et être adopté avant le 23 juin 2002.

(Dépôt n° 1108-20020501)

1^{er} mai 2002

M. Dion (Saint-Hyacinthe) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 213, Loi concernant la Ville de Saint-Hyacinthe.

La motion est adoptée.

M. Boisclair, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 213 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que le ministre des Affaires municipales soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

M. Brouillet, premier vice-président, communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 214 Loi concernant la Ville de Terrebonne

Le rapport précise que le projet de loi peut être présenté à l'Assemblée et être adopté avant le 23 juin 2002.

(Dépôt n° 1109-20020501)

M. Labbé (Masson) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 214, Loi concernant la Ville de Terrebonne.

La motion est adoptée.

M. Boisclair, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 214 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que le ministre des Affaires municipales soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

1^{er} mai 2002

Dépôts de documents

M. Boisclair, leader du gouvernement, dépose :

La réponse écrite à une pétition présentée le 14 mars 2002 par M. Bergman (D'Arcy-McGee) concernant les services de la Régie du logement dans la circonscription de D'Arcy-McGee.

(Dépôt n° 1110-20020501)

Dépôt de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Dumont (Rivière-du-Loup) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 624 citoyens et citoyennes de la Côte-Nord, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la région de Québec et de la Gaspésie, concernant la cession de territoire aux autochtones.

(Dépôt n° 1111-20020501)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté sur la motion proposée par Mme Houda-Pepin (La Pinière) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale déplore que le gouvernement du Parti québécois n'ait pas su prévenir la crise du logement au Québec.

1^{er} mai 2002

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **94** en annexe)

Pour : **42** Contre : **59** Abstention : **0**

Motions sans préavis

Mme Lemieux, ministre d'État à la Culture et aux Communications, propose :

QUE l'Assemblée nationale offre ses condoléances à la famille et aux proches de Sylvain Lelièvre.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Puis, à l'invitation de M. Brouillet, premier vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

M. Rochon, ministre d'État aux Ressources humaines et au Travail, propose :

QU'à l'occasion de la Fête des travailleuses et des travailleurs, l'Assemblée nationale souligne l'apport exceptionnel de toutes les personnes qui œuvrent quotidiennement, par leur travail et leur engagement social, à l'essor continu du Québec moderne.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

1^{er} mai 2002

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84 du Règlement, Mme Lemieux, ministre d'État à la Culture et aux Communications, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée mondiale
de la liberté de presse.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

Mme Vermette, leader adjointe du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 52, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Relations internationales et d'autres dispositions législatives, et du projet de loi n° 54, Loi portant réforme du Code de procédure civile ;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 72, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives relativement à la protection et à la réhabilitation des terrains.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Bissonnet, troisième vice-président, prend en délibéré un rappel au règlement fait par le leader de l'opposition officielle qui désire savoir si une question inscrite au *Feuilleton et préavis* peut être retirée bien que la réponse fournie par un ministre ne contienne pas l'ensemble de l'information demandée.

1^{er} mai 2002

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Crédits budgétaires

L'Assemblée entreprend le débat restreint sur les rapports des commissions qui ont étudié les crédits budgétaires des ministères pour l'année financière 2002-2003.

Avant que le débat ne s'engage, M. Bissonnet, troisième vice-président, informe l'Assemblée qu'à la suite d'une réunion avec les leaders des groupes parlementaires, il a réparti le temps de parole pour ce débat restreint de la façon suivante: cinq minutes sont accordées aux députés indépendants; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste de la période consacrée à ce débat; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes ou par les députés indépendants pourra être redistribué et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Suit le débat sur les rapports des commissions qui ont étudié les crédits budgétaires des ministères pour l'année financière 2002-2003.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, le débat se poursuit au-delà de 18 heures.

Ce débat terminé et l'Assemblée ayant statué sur les motions de censure et sur la motion de la ministre d'État à l'Économie et aux Finances présentées dans le cadre du discours et du débat sur le budget, les rapports regroupés des commissions qui ont étudié les crédits budgétaires des ministères pour l'année financière 2002-2003 sont mis aux voix. Un vote par appel nominal est exigé sur ces rapports regroupés.

À la demande de Mme Vermette, leader adjointe du gouvernement, ce vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

À 18 h 10, M. Beaulne, deuxième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 2 mai 2002, à 10 heures.

La Présidente

LOUISE HAREL

1^{er} mai 2002

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Houda-Pepin (La Pinière) :

(Vote n° 94)

POUR - 42

Béchar	Després	Lamquin-Éthier	Paradis
Bélangier	Dumont	Laporte	Pelletier
Benoit	Dupuis	Loiselle	(<i>Chapleau</i>)
Bergman	Gagnon-Tremblay	MacMillan	Poulin
Bordeleau	Gauthier	Mancuso	Sirros
Boulet	Gautrin	Marcoux	Thériault
Bourbeau	Gauvin	Marsan	Tranchemontagne
Chagnon	Gobé	Middlemiss	Vallières
Chenail	Houda-Pepin	Mulcair	Whissell
Copeman	Jérôme-Forget	Normandeau	Williams
Delisle	Kelley	Ouimet	

CONTRE - 59

Arseneau	Charest	Julien	Papineau
Barbeau	(<i>Rimouski</i>)	Jutras	Paré
Baril	Côté	Kieffer	Payne
(<i>Arthabaska</i>)	(<i>La Peltrie</i>)	Labbé	Pelletier
Beaudoin	Côté	Lachance	(<i>Abitibi-Est</i>)
Beaumier	(<i>Dubuc</i>)	Laprise	Pinard
Bédard	Cousineau	Legault	Rioux
Bégin	Désilets	Legendre	Robert
Bergeron	Deslières	Léger	Rochon
Bertrand	Dion	Lelièvre	Simard
(<i>Portneuf</i>)	Dionne-Marsolais	Lemieux	(<i>Montmorency</i>)
Blanchet	Doyer	Létourneau	Simard
Boisclair	Duguay	Maltais	(<i>Richelieu</i>)
Boucher	Facal	Marois	St-André
Boulerice	Gendron	Ménard	Trudel
Caron	Geoffrion	Morin	Vermette
Charbonneau	Goupil	Pagé	